

YPORT

L'ECHO DES FALAISES

...LE MAG'



Bulletin municipal n°1 - Janvier 2021



L'EDITO DU MAIRE

L'année 2020 restera comme une période marquante du 21^e siècle. La pandémie a bouleversé en profondeur nos habitudes de vie. Le contexte sanitaire, compliqué, a retardé le calendrier des élections municipales, prévues en mars, et perturbé le bon fonctionnement de l'administration de notre commune. Début juillet, « Nouvel élan pour Yport » en a pris les commandes et dès cet instant nous avons entrepris, à moindre coût, des actions prioritaires, travaux d'aménagements et d'entretien, économies d'énergie... L'équipe municipale s'est penchée sur les projets qui lui tiennent à cœur comme la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire, une Maison d'assistants maternels...

Je tiens à vous remercier tous, Yportaises, Yportais, personnel communal, enseignantes, artisans, commerçants, membres des associations, pour la rigueur apportée dans l'application des mesures sanitaires essentielles à notre protection. Réjouissons nous du lancement de la campagne de vaccination qui, espérons-le, nous permettra dès que possible de retrouver notre vie d'avant !

L'ensemble du Conseil municipal et moi-même vous présentons nos vœux de santé, bonheur et prospérité, pour l'année 2021.

Christophe Dubuc

Le Maire et ses adjoints, leurs permanences en mairie (également sur rendez-vous)



Bruno Garavello
3^e adjoint
Le jeudi de 10h à 12h



Philippe Capron
1^{er} adjoint
Le lundi de 10h à 12h



Christophe Dubuc
Maire
Le vendredi de 10h à 12h



Evelyne Arrighi
2^e adjointe
Le mardi de 10h à 12h



Gérard Friboulet
4^e adjoint
Le mercredi de 10h à 12h

Les commissions municipales

Commission des finances : **Christophe Dubuc**, Evelyne Arrighi, Philippe Capron, Bruno Garavello, Gérard Friboulet, Patrick Gouteux, Frédéric Champion, Alexandre Barreau.

Commission Santé, Affaires Sociales, Education, Jeunesse, Petite Enfance, Personne Agées : **Philippe Capron**, Marie-France Haot, Véronique Fleury-Dubuc, Chantal Lorcher, Estelle Friboulet, Alexandre Barreau, Anthony Aubert.

Commission Environnement, Ecologie, Développement durable, tourisme : **Evelyne Arrighi**, Estelle Friboulet, Marie-France Haot, Chantal Lorcher, Alexandre Barreau, Olivier Neveu, Véronique Fleury-Dubuc.

Commission Commerce et Artisanat, Milieu Associatif, Culture, Animations : **Bruno Garavello**, Aline Vitton, Véronique Fleury-Dubuc, Philippe Capron, Frédéric Champion, Patrick Gouteux, Anthony Aubert.

Commission Urbanisme, Travaux, Voirie, Sécurité, Patrimoine : **Gérard Friboulet**, Evelyne Arrighi, Aline Vitton, Anthony Aubert, Frédéric Champion, Patrick Gouteux, Alexandre Barreau, Olivier Neveu.

Commission Appels d'Offres : **Christophe Dubuc**, Evelyne Arrighi, Aline Vitton, Bruno Garavello, Patrick Gouteux, Frédéric Champion, Gérard Friboulet.



Le stationnement payant

A partir du 15 mars 2021, une partie du stationnement dans Yport sera payant. Pourquoi ?

Nous avons encore pu le constater l'été dernier, notre village jouit d'une popularité touristique grandissante.

S'il faut s'en féliciter pour la prospérité des commerces, artisans, restaurants, hôtels, gîtes..., il devient nécessaire de réguler la circulation des véhicules afin de favoriser un meilleur usage de l'espace public. Il faut mettre un terme au stationnement abusif, et protéger l'état de nos rues des passages incessants de véhicules. Il faut améliorer l'accueil des consommateurs extérieurs de nos commerces.

Rendre la circulation plus fluide facilitera, entre autres, l'accès et la sortie des services de secours.

Certaines rues, places et parkings, vont donc être équipés d'horodateurs, au tarif d'un euro de l'heure.

Le stationnement en zone payante sera gratuit pour les Yportais, suivant conditions.

Place Jean-Paul-Laurens et rue Alfred-Nunès, les zones oranges et bleues seront maintenues (disque de stationnement obligatoire).

Un complément financier

Outre réguler le trafic routier et le stationnement, ceci profitera aux finances de notre village. Les recettes attendues seront les bienvenues, elles combleront pour partie la baisse des dotations, la disparition de la Taxe d'habitation, la diminution du versement mensuel d'une partie des produits des jeux du casino.

Les conditions tarifaires et d'application vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

La réglementation du stationnement sur la voirie concernera

- Route de Criquebeuf-en-Caux
- Rue Jean-Cramoisan
- Parking Joseph-Boulard
- Rue Emmanuel-Foy
- Rue Jean-Eugène Ebran
- Boulevard Alexandre-Dumont
- Rue Alfred-Nunès
- Place de Verdun
- Rue Charles de Gaulle
- Place des Anciens Combattants
- Parking du front de mer (après accord du Domaine maritime)

Du 15 mars au 15 novembre, de 9h à 19h

En trois tranches

- Du 15 mars au 31 mai, week-end et jours fériés
- Du 01 juin au 30 septembre, tous les jours
- Du 01 octobre au 15 novembre, week-end et jours fériés

La propreté du village

L'affaire de tous !

Les ordures ménagères sont récupérées les lundi, mercredi (période estivale) et vendredi entre 4h et 12h. Le tri sélectif est quant à lui récupéré le jeudi entre 4h et 12h. Pour faciliter la démarche de collecte, les conteneurs doivent être sortis au plus tôt, la veille à 20 h.

Les Sacs gris et autres en plastique sont interdits. Souvent éventrés par les nuisibles (rats), les chats, les chiens en maraude, les goélands... Ils présentent des risques sanitaires importants et dénaturent notre village.

La collecte et le recyclage des déchets s'inscrivent dans une démarche de développement durable. A l'heure où les ressources naturelles commencent à s'épuiser, trier devient essentiel.

Trier, c'est économiser de la matière première. La fabrication des emballages cartons nécessite par exemple l'utilisation de bois... C'est économiser de l'énergie ce qui réduit d'autant les émissions de gaz à effet de serre... C'est donner une 2e vie à nos déchets... Et c'est limiter les rejets polluants.

www.agglo-fecampcauxlittoral.com

Tél : 02 35 10 31 51

L'ECHO DES FALAISES ...Le MAG'

Bulletin municipal – Janvier 2021
Parution tous les quatre mois

Directeur de la publication

Christophe Dubuc

Rédactrice en chef

Evelyne Arrighi

Impression mairie d'Yport (76111)

Rue Ernest Lethuillier
Bulletin tiré à 1000 exemplaires

mairie.yport@gmail.com
www.ville-yport.fr

LES FINANCES DE LA VILLE

La situation financière de la ville d'Yport reste fragile. Depuis 2019, la commune est inscrite au réseau d'alerte des finances locales, ce qui nous a été confirmé lors d'une réunion en sous-préfecture le 16 octobre dernier : « La commune d'Yport connaît depuis 2016 une baisse de sa capacité d'autofinancement (CAF) qui s'est traduit en 2018 par une insuffisance d'autofinancement. Compte tenu du contexte COVID 19 qui a généré des pertes sur le produit des jeux en 2020 (moins 100.000 euros du casino), la commune d'Yport doit demeurer exigeante dans la maîtrise de ses charges de fonctionnement en général », a conclu le comptable public.

Le conseil municipal a donc dû prendre rapidement certaines décisions ! Ainsi, le projet d'un nouveau front de mer a été stoppé. Des dépenses d'avant-projet avaient déjà été engagées mais nous avons jugé préférable de tout arrêter, le coût total du projet étant estimé entre 500 000 et 800 000 euros HT, bien au-delà des moyens financiers actuels de la ville.

L'objectif de la municipalité est d'assainir les comptes de la commune et de diminuer la dette par habitant qui était de 445€ en 2019. Nous devons sortir du réseau d'alerte des finances locales en 2022 si nous voulons financer les projets pour lesquels vous nous avez élus.

PROJETS ET TRAVAUX

Nous vous l'avions indiqué, notre priorité est la recherche d'une offre médicale pour notre village. Une étude de faisabilité d'une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) a été réalisée, le résultat nous conforte dans notre choix. Il reste à définir l'emplacement et l'architecture des lieux pour présenter au plus vite notre projet à l'ARS (Agence régionale de santé). Financée en grande partie par des subventions, cette MSP pourrait voir le jour en 2022 et accueillir médecins, kinésithérapeutes, infirmières, sage-femmes...

Autre projet, cette fois plus rapide à mettre en œuvre, une MAM (Maison d'assistants maternels). Nous projetons son installation dans l'ancien logement de fonction de l'école maternelle. Les travaux réalisés par les services techniques pourraient permettre son ouverture en cette année 2021.

Dans notre programme, nous avons aussi souhaité remettre l'Agence postale place Jean-Paul-Laurens. Mais un problème se pose. Yport étant propice aux ruissellements, toute création d'établissement recevant du public (ERP), ou extension, sur zone de ruissellements, sont désormais interdites suivant les règles du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal).

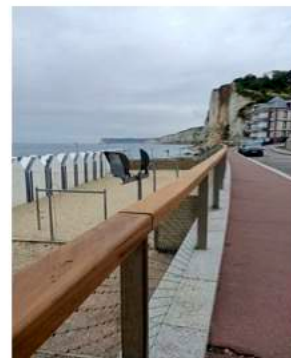
Des négociations sont en cours !

D'autres projets sont lancés avec par exemple l'installation de la cantine dans les murs de l'école Georges-Brassens, l'installation des locaux des Services techniques dans l'ex-salle des fêtes...

Le projet d'immeuble aux pieds de l'église est suspendu pour des raisons de sécurité. L'étroitesse de la voirie provoque des problèmes de circulation, accentués par les passages d'autocars. Sur les conseils de la sous-préfecture nous avons demandé un délai supplémentaire de trois ans à l'EPFN (Etablissement public foncier de Normandie) pour l'aménagement du site. Nous avons sollicité LOGEO pour réfléchir à un nouveau projet.

Depuis notre arrivée début juillet nous avons effectué, la réfection complète des rambardes de la plage, du bas de l'escalier jouxtant le casino, remis en état le belvédère. Il faut ajouter la rénovation du portillon de l'Espace Daniel Loisel, la mise en sécurité de l'Espace Alain-Mutel (paroi coupe-feu), la mise en toile et peinture des murs de la salle haute. Nous avons changé le serveur informatique de la mairie, investi dans un véhicule automobile, et complété le matériel utile aux services techniques.

QUELQUES REALISATIONS





Marie-France Haot, doyenne des élus, a présidé l'installation du Conseil municipal.



Du théâtre avec « Le dindon » de Feydeau, adapté par Les compagnons de l'Aube.



Gymnastique en plein air sur le front de mer avec Iris Lefez, étudiante STAPS et sauveteur SNSM.



L'Abbé Philippe Bernard a célébré la messe du 15 août en front de mer.



La bénédiction en mer en hommage aux marins, en fin de matinée.

GES EN IMAGES EN IMAGES EN IMAGES EN IMA



Opération plage et mer propre avec les élus, habitants et touristes.



Le manège des époux Almon a animé la plage tout l'été.



Scène ouverte devant les commerces, en juillet et août, sous la houlette de Thierry Germain.



Yport sous les feux des projecteurs. Deux stars du petit et grand écran étaient de passage dans notre village en septembre.



Laetitia Milot et Rossy de Palma, ont passé quelques jours en bord de mer. Les deux actrices sont tombées sous le charme de notre cité.



Le lotissement de La Belle Etoile s'illumine pour les fêtes...



Repas de Noël à la cantine.



La distribution des colis de Noël aux Aîné(e)s de la commune.



L'opération Noël shopping à Yport a rencontré un beau succès auprès de la clientèle et des commerces ouverts du 15 au 31 décembre. Pas moins de 100 bons d'achats de 10 euros ont été tirés au sort, financés par l'YCAT et la CCI Seine Estuaire.



Les courageux baigneurs du premier de l'an !

MAIRIE



A compter du 11 janvier 2021, les horaires d'ouverture au public de la mairie changent. **Ouvert le lundi de 14h à 16h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.**

Tél : 02 35 27 30 24



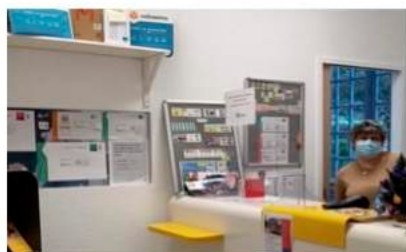
Un nouveau visage à la mairie d'Yport. Majorie Guillot occupe aujourd'hui le poste de secrétaire générale.

AGENCE POSTALE

Cette année, les horaires d'ouverture de l'Agence postale sont également modifiés. A la demande de nombreux usagers, l'AP ouvrira aussi le samedi matin.

Ouvert le Lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h, le samedi de 10h à 12h.

Tél : 02 35 27 59 82



PANNEAU POCKET



SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même !

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



Le marché hebdomadaire du mercredi



Les camelots, les producteurs, ont retrouvé la place des Anciens Combattants. De 8h à 13h, vous y trouvez des fruits et légumes, poissons, produits laitiers, quincaillerie...

Stationnement

La Place doit être libérée de tout véhicule, le mardi à partir de 20h, sous peine de PV et fourrière.

URBANISME

La déclaration préalable

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.



Le permis de construire

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension, ainsi que le changement de destination, peuvent également être soumis à permis.

Le PLU Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document stratégique pour répondre aux enjeux de développement, et d'urbanisation, sur le territoire de l'Agglo. Vous pouvez consulter en ligne (<https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/>) les principaux documents du PLUI approuvés le 18 décembre 2019. Si vous avez besoin de documents ou d'informations complémentaires : Contactez le service Urbanisme de l'Agglomération au 02 35 10 60 14.